

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 19 OCTOBRE 2023

Nombre de membres :

 En exercice : 60
 Présents : 38
 Pouvoirs : 13
 Votants : 49

Date de convocation et d'affichage :

13 octobre 2023

Numéro :

D20231019_198

Objet :

Arrêt du projet alimentaire inter-territorial et rupture anticipée du contrat de projet afférent

L'an deux mille vingt-trois, le 19 octobre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Romans, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	T. JOLIVET
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS		x	C. BROUILLET
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER		x	JP. COURRIER
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	C. MONIER
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN		x	
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY		x	I. DUBOIS
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON			
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA		x	
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Claude	LEFEVER	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	S. PERI
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Patricia	ALLOUCHE		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI		x	E. ABRAM-PASSOT
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	JM. GAUTHIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY		x	L. LOREAU
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	D. FROMENTIN
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	F. MARECHAL
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	JF. JANNET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Jean-Michel GAUTHIER**

Rapporteur : **Audrey CHEVALIER**

Le 15 octobre 2020, le Conseil Communautaire validait le lancement d'un projet alimentaire interterritorial avec comme cible prioritaire les structures de restauration scolaire et périscolaire, à l'échelle des Communauté de Communes de la Dombes, Dombes Saône Vallée (CCDSV) et Val de Saône Centre (CCVSC) (délibération n° D2020_10_07_192).

A cette même date, le Conseil Communautaire créait un contrat de projet cofinancé par les 3 EPCI (délibération n° D2020_10_07_193A).

Par délibération du 10 décembre 2020, le conseil communautaire validait le projet de convention avec les 2 EPCI (délibération n° D2020_12_09_246).

Considérant les courriers des 10 et 11 janvier 2023, par lesquels la CCDSV et la CCVSC décidaient de se retirer du projet au terme des 2 premières années,
Considérant le courrier de Mme la Préfète en date du 14 septembre 2023 résiliant la convention de cofinancement du 16 mars 2022,
Le retrait de la CCDSV et de la CCVSC et la décision du préfet conduisent à considérer que le PAIT a pris fin.
Considérant en outre qu'un contrat de projet prend fin avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu, et peut être rompu, par décision de l'employeur au terme d'un délai d'un an, si le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De constater et d'acter la fin du Projet Alimentaire Inter-Territorial,
- De rompre le contrat de projet de l'agent en charge du pilotage du PAIT, l'objet de ce contrat de projet, à savoir le PAIT, ne pouvant se réaliser,
- De supprimer l'emploi afférent.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 49 voix pour et 2 abstentions :

- **De constater** et d'acter la fin du Projet Alimentaire Inter-Territorial,
- **De rompre** le contrat de projet de l'agent en charge du pilotage du PAIT, l'objet de ce contrat de projet, à savoir le PAIT, ne pouvant se réaliser,
- **De supprimer** l'emploi afférent.

Ainsi fait et délibéré, le 19 octobre 2023

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

